



EDITO

SUD ne dissocie pas les élections CPL / CPN de la nécessaire défense du statut 2003, et plus globalement de la défense des **Services publics**.

Le **Service Public** est en effet seul capable de répondre à une définition et gestion démocratique des biens communs, et d'assurer la satisfaction des besoins fondamentaux de chacun(e) sans discrimination d'aucune sorte.

L'élaboration et la mise en œuvre de l'intérêt général, la redistribution des richesses qu'il induit, la solidarité qu'il nécessite et mobilise, l'implication populaire qu'il exige, participent de la construction d'une société démocratique et durable.

Dégagés des contraintes du marché et du profit, les **Services publics** contribuent à un développement économique participant à la fondation d'un État social, dans une société juste, solidaire, re-distributive, garante des libertés publiques, sans discrimination et respectueuse de l'environnement.



Service Public de l'Emploi

SERVICE PUBLIC



Ici aussi, dans l'intérêt des Usagers !

C'est la garantie, pour toutes et tous, d'un accès sans discrimination à des services socialisés.

SUD milite pour que les valeurs fondamentales de la République, énoncées dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, ne deviennent pas des *pièces de musée* que l'on exhibe à l'occasion. L'égalité de traitement, face aux Services Publics doit rester un des fondamentaux de notre Démocratie.





L'action publique ...

... vue comme une dépense !

Usagers des Services publics: un constat alarmant !

Système scolaire en pleine dérive, crise du logement, défis démographiques et enjeux environnementaux sans précédents, hôpital en danger, rapport capital / travail inversé, inégalités croissantes, ...

Une seule réponse: **accroître l'efficacité de l'action publique !**

De fusion en externalisation, de restructuration en privatisation, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) œuvre à la destruction, non seulement des Services publics, mais du service rendu au public:

- attaque frontale: statuts, effectifs, ...
- démaillage territorial,
- *marchandisation* des activités profitables,
- fermetures et disparitions.

SAUVONS L'HÔPITAL PUBLIC !



SUD rappelle que les missions de Service Public ne sont pas à vendre, et doivent être rendues par des Agent(e)s publics porteurs des principes d'indépendance, d'égalité et de responsabilité qui les animent.



Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de Solidaires SUD Emploi Bretagne ?
Rendez-vous sur notre site de campagne <http://sudemploi bretagne.jimdo.com> !





L' action publique ...

... source de richesse !

Services publics: un droit fondamental !

Quand l'action publique n'est vue que comme une dépense, et non comme une source de richesse !

"La réforme de l'État supposera que chacun d'entre nous accepte qu'il y ait moins de services, moins de personnel, moins d'État sur son territoire." (F. Fillon, Premier ministre, 10/10/2007)

- situation critique: emploi, logement, santé, ...
- *dégraissage du mammoth* de l'éducation,
- déficits volontairement creusés,
- coupes claires et **brutales** dans les moyens et les effectifs (Poste, hôpital, ...)
- transfert sans moyens vers la Fonction Publique Territoriale (FPT), ...

SUD milite pour que la satisfaction des besoins essentiels soit reconnue comme un droit fondamental ! Il s'agit, pour nous, d'un véritable choix de société fondé sur:

- la solidarité et la maîtrise aux mains du plus grand nombre,
- l'égalité et la libre expression des droits.



- salariés qualifiés
- réelle présence territoriale,
- solidarité,
- stabilité,
- sens des responsabilités,
- indépendance,
- accès direct des usagers.

- salariés corvéables et interchangeables,
- désertification programmée,
- concurrence,
- précarité,
- allégeance et docilité,
- soumission aux intérêts privés,
- dématérialisation, S@D.

SUD situe résolument son action aux cotés des usager(e)s des services publics ! Et milite, dans un cadre unitaire et interprofessionnel, pour un financement équitable et durable du Service Public et une démocratisation des décisions.

L'intérêt général n'est pas la somme d'intérêts particuliers !

Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre site de campagne <http://sudemploibretagne.jimdo.com> !





Pour un véritable Service Public de l'Emploi ...

... moderne dans ses moyens,

et recentré dans ses missions,

dans l'unique intérêt des
demandeurs d'emploi et précaires.

Cette modernisation, pour **SUD**, doit passer par une sécurisation des parcours professionnels et une politique de lutte contre la précarité et la discrimination, à (re)écrire entièrement.

SUD est opposé au principe d'un interlocuteur unique traitant l'inscription, l'indemnisation, le placement, l'orientation et le contrôle des Demandeur(se)s d'emploi (DE), comme acteur central d'une politique de coercition qui visera uniquement les salariés(e)s précaires et chômeurs, afin d'atteindre deux objectifs imposés par Bruxelles au travers de la **Stratégie Européenne pour l'Emploi** (SEE) dite Stratégie de Lisbonne:

- un taux statistique de DE de 5% et un taux d'emploi de 70%,
- la préparation du désengagement financier de l'Etat dans le cadre de la libéralisation des services publics, donc du SPE, relancée par le mini-traité européen de Lisbonne (13/12/2007)

Lutter contre le chômage ne saurait être uniquement établi à partir d'une **politique sécuritaire de suivi / contrôle / sanction** des demandeur(se)s d'emploi et salarié(e)s précaires. Et ce, en dégageant les entreprises de leur responsabilité dans la crise économique et la course à la mondialisation, qui ont fortement dégradé la situation du marché de l'emploi et les conditions de travail, et entraîné une stagnation, pour ne pas dire une régression des salaires depuis 30 ans (INSEE) !

SUD dénonce le sacrifice d'une politique sociale solidaire aux seuls intérêts financiers, ainsi que l'ouverture à terme du régime de l'assurance chômage aux appétits carnassiers de l'assurance privée !

"La caractéristique commune des salarié(e)s du secteur public est que leur situation est définie par loi et les textes réglementaires, et non par le contrat. Il en est ainsi parce que les fonctions exercées relèvent de missions, elles-mêmes inspirées par l'intérêt général exprimé en terme politique. C'est cette spécificité qui caractérise l'Agent(e) public, et qui fonde la logique statutaire."

(A. LE PORS)



Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de Solidaires SUD Emploi Bretagne ?
Rendez-vous sur notre site de campagne <http://sudemploibretagne.jimdo.com> !

